

	CONFIDENTIEL	ULTRA-CONFIDENTIEL
Collecte	Certificat de collecte fourni au client	
	Bacs cadenassés	Bacs cadenassés et scellés par de robustes cadenas à clé unique et ouvrables seulement au centre de destruction
Transport	Communication et géolocalisation continues entre les chauffeurs et Recyclage Vanier	
	Camions cadenassés en permanence lors des déplacements	
Déchargement	Déchargements effectués lorsque les camions sont à l'intérieur du centre de destruction et que la porte extérieure est fermée et barrée	
	Conciliation numérique (quantité de bacs reçus, numéros de bacs, nombre de palettes, date, heure, etc.) par le responsable de la réception des marchandises entre la matière reçue et les informations indiquées sur le Certificat de collecte	
	Directement dans les zones de traitement confidentielles	Directement dans les zones de traitement ultra-confidentielles
Traitement	Opérations de destruction supervisées en tout temps	
	Certificat de destruction fourni au client	
		Cadenas Ultra ouvert seulement au moment du traitement des bacs, et ce, bac par bac
	Déchiqueteuses en mesure de fournir une coupe qui assure la confidentialité des informations détruites.	Déchiqueteuses avec couteaux de type croisé de 6 mm
	Destruction de documents autres que sur support papier (et lorsque requise) : supervision du transport de la matière vers l'incinérateur par un employé de Recyclage Vanier	
Installations sécurisées	Système d'alarme 24 heures relié à une centrale de surveillance	
	Système de caméras 24 heures en circuit fermé avec surveillance enregistrée	
Employés	Vérification systématique des antécédents judiciaires	
	Signature par tous les employés de l'Engagement de confidentialité, des règles et procédures exigées pour la confidentialité, la cueillette et le traitement des documents	
	Vérification de la validité des permis de conduire	
	Opérations effectuées uniquement par des employés de Recyclage Vanier. Aucune sous-traitance	
		Port obligatoire d'une carte d'identité avec photo
		Vérification annuelle des antécédents judiciaires
	Accréditation du personnel (enquête de sécurité et de crédit)	
Procédures d'accès	Inscription au registre et port d'une carte bien visible pour tous les visiteurs et fournisseurs	Accès interdit aux visiteurs
	Accès limité à la première zone sécurisée avec l'accompagnement d'une personne autorisée (ratio de 1 pour 5)	Clés d'accès enregistrées et limitées pour les secteurs de traitement
	Infrastructures des installations : 2 niveaux de protection	Infrastructures des installations : 3 niveaux de protection
		Système d'alarme à zones distinctives : entrées et sorties sécurisées